

F.O. no 12 du 25 mars 2016

- Préside** : Dévaud Raymond, Syndic  
**Présence** : 38 (trente-huit) citoyennes et citoyens actifs – pour le point 1 du tractanda  
39 (trente-neuf) citoyennes et citoyens actifs – dès le point 2
- Non-votants** : 3 personnes
- Excusés** : Baudois Philippe, Pont  
Dénervaud Anne, Bouloz  
Pichonnaz Laurent, Pont  
Thürler Fabien, Porsel
- Scrutateurs** : 1. Bongard Manon, Porsel  
2. Monney Sylvie, Bouloz

**Convoquée selon les directives de l'art. 12 de la loi sur les communes, ladite assemblée est ouverte à 19 h 35 avec le tractanda suivant :**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2015
2. Comptes 2015
  - 2.1 comptes de fonctionnement
  - 2.2 comptes des investissements
  - 2.3 rapport de l'organe de révision
  - 2.4 approbation des comptes de fonctionnement et des investissements

### 3. Divers

Le procès-verbal et les comptes 2015 ne seront pas lus, sous réserve de l'article 7 al. 3 de la Loi sur les communes (LCo) ; ils peuvent être consultés à l'Administration communale, pendant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : [www.leflon.ch](http://www.leflon.ch)

Les scrutateurs utilisent le formulaire qu'ils ont à disposition et le complètent au fur et à mesure des décisions. M. le Syndic remercie ces personnes pour leur diligence et leur précision (les formulaires font partie intégrante du procès-verbal d'assemblée).

Les débats de l'assemblée ne seront pas enregistrés pour des raisons techniques. Si des personnes présentes dans la salle veulent également enregistrer les débats, elles ont l'obligation légale de s'annoncer. Ce n'est pas le cas, on poursuit l'assemblée.

Cette assemblée est maintenant apte à délibérer selon l'ordre du jour proposé.

\* \* \* \*

M. le Syndic salue donc cordialement toutes les personnes présentes et débute l'assemblée. Il salue également spécialement les Conseillers élus pour la prochaine période administrative et les félicite pour leur élection. En fait, un seul est présent dans la salle.

L'ordre du jour est relativement restreint, le Conseil communal ayant décidé de présenter les comptes 2015 avant la fin de la législature, étant entendu que ce sont les élus actuels qui en sont responsables, selon la loi.

Une assemblée de constitution sera convoquée dans quelques semaines par le nouveau Conseil, pour la mise en place des Commissions et quelques décisions formelles pour les cinq ans à venir.

M. le Syndic relève le fait que les citoyens/nes ont pris part massivement à l'élection du nouveau Conseil communal il y a quelques semaines. Il les remercie d'avoir reporté leur confiance sur les Conseillers sortants ainsi que d'avoir élu 3 nouvelles personnes pour compléter l'équipe. Au nom de ses futurs anciens Collègues, il souhaite la bienvenue à ces nouveaux Conseillers autour de la table du Conseil.

Le travail ne manquera pas, il y a de très gros dossiers à empoigner ou à gérer, en cela, il pense en priorité à des projets de construction ou d'aménagement que le Conseil actuel a initié, des projets attendus par la population également et à assumer les réalisations régionales surtout, à les digérer financièrement.

Il est conscient qu'il y a beaucoup à faire dans chaque dicastère et avec ses deux collègues démissionnaires, il se réjouit de voir se concrétiser quelques dossiers, projets ou chantiers importants dans les années à venir.

Il souhaite en tous les cas ses meilleurs vœux à toutes les Conseillères et tous les Conseillers élus qui seront à l'œuvre dès le 16 avril prochain.

Pour changer de sujet, il précise que le Conseil communal a procédé à l'engagement de Mme Muriel Dévaud Aniceto au sein de l'Administration communale, en remplacement de Mme Laurence Portier.

Mme Dévaud Aniceto a débuté son travail il y a deux jours (04.04.2016), elle sera bientôt responsable de l'accueil au guichet et de l'organisation des scrutins, des dossiers de construction et d'autres tâches administratives, en collaboration avec Mmes Favre et Da Costa.

## **1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2015, approbation**

Le procès-verbal n'est pas lu ; chacun avait la faculté de le consulter au Bureau communal durant les 10 jours précédant cette assemblée. Il était aussi à disposition sur le site Internet communal [www.leflon.ch](http://www.leflon.ch).

La discussion est ouverte.

M. le Syndic précise, pour donner suite à la question posée, lors de la dernière assemblée, par un citoyen au sujet du ramassage des plastiques, que le Conseil communal n'a toujours pas pu obtenir de réponse précise pour ce qui est du recyclage de ces plastiques ; il règne un certain flou sur cette pratique.

La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

**Le procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité (38 oui).**

## **2. Comptes 2015**

- 2.1 comptes de fonctionnement**
- 2.2 comptes des investissements**
- 2.3 rapport de l'Organe de révision**
- 2.4 approbation des comptes de fonctionnement et des investissements**

M. le Syndic précise que l'exercice financier 2015 s'est soldé par un bénéfice. La présentation des comptes 2015 se fait à l'aide du grand écran et d'un beamer.

Les comptes de **fonctionnement** se soldent par des charges de CHF 3'965'851.13 et des produits de CHF 3'969'655.30. Ce qui laisse un bénéfice de CHF 3'804.17.

Le bénéfice réel se décompose de la manière suivante :

→	<b>CHF</b>	<b>3'804.17</b>	<b>bénéfice net</b>
→	CHF	7'916.45	amortissement bâtiment administration
→	CHF	6'818.45	amortissement salle polyvalente
→	CHF	18'822.00	amortissement forêt
→	CHF	23'853.00	amortissement PAL
→	CHF	11'612.10	amortissement génie civil
→	CHF	10'024.90	amortissement routes
→	CHF	5'605.30	amortissement STEP
→	CHF	14'099.95	amortissement pavillon scolaire
→	CHF	525.30	amortissement mobilier
→	CHF	40'000.00	attribution à la réserve scène
→	CHF	15'000.00	don à la Société de Jeunesse en aide pour amortir la perte subie dans l'organisation du Giron
→	<b>CHF</b>	<b>158'081.00</b>	<b>bénéfice réel</b>

Les comptes **d'investissements** se soldent par des charges de CHF 730'151.60 et des produits de CHF 297'254.05. Ce qui représente un montant net de CHF 432'897.55.

### **3.1 Comptes de fonctionnement :**

#### **700 Approvisionnement en eau**

- Taux de couverture : 100%
- L'attribution à la réserve obligatoire a été de CHF 19'977.00

#### **710 Protection des eaux**

- Taux de couverture : 100%
- L'attribution à la réserve obligatoire a été de CHF 95'007.00

#### **720 Déchetterie**

- Taux de couverture : 97.9% (légal min. 70%).
- Les frais de ramassage sont en nette diminution.

#### **810 Forêt**

- On ne met plus qu'une seule ligne dans nos comptes communaux avec l'indication du bénéfice ou du déficit étant donné que ce sont les forestiers de la Corporation forestière de la Haute Veveyse qui effectuent les travaux de coupe car nous n'avons plus d'équipe forestière. Cette année s'est soldée par un bénéfice pour notre compte.

De plus le treuil de la forêt a été vendu car nous n'en avons plus l'utilité.

**Questions sur l'attribution à la réserve d'un montant de CHF 15'000.00 pour la Société de Jeunesse.**

**M. Gérard Mesot, Bouloz estime qu'il serait utile de renseigner l'assistance sur le résultat du Giron des Jeunesses de la Veveyse à Porsel en août dernier ?**

R. M. le Syndic lui répond que le Conseil communal a été en possession d'une situation de comptes mais il n'en sorti rien de bien précis mis à part le fait que la location de la cantine n'est pas payée, soit environ CHF 83'000.00.

A cet effet, le Conseil communal se proposait de verser ces CHF 15'000.00 directement en acompte sur la facture de la cantine.

**M. Mesot comprend qu'il y aurait au moins CHF 80'000.00 de déficit ! Quel est le montant exact du déficit ? On entend plein de chiffres différents.**

R. M. le Syndic répond que la Société de jeunesse doit encore vendre la tonnelle pour environ CHF 20'000.00. Cela diminuera un peu le déficit. Il n'a pas de résultats plus précis.

M. le Syndic répète que la somme prévue ne sera pas versée sur le compte du Giron mais directement à l'Entreprise Müller qui a loué la cantine.

**M. Jules Favre, Porsel, se demande si l'on ne met pas le doigt dans l'engrenage en commençant à aider la Société de jeunesse ?**

R. M. le Syndic lui précise que nous avons déjà fait des aides ponctuelles de ce genre, par exemple, pour la Fanfare, pour le FC Le Crêt-Porsel-St-Martin. M. le Syndic ajoute que ni la Société de jeunesse, ni le Comité du Giron n'a déposé de demande à la Commune. Il s'agit d'une initiative du Conseil communal qui souhaite que les Sociétés locales puissent continuer d'exister.

Il est dommage que la Société de jeunesse ait eu de la malchance ; de plus, le résultat des comptes 2015, permettent une telle dépense. M. le Syndic conclut en disant que non, nous ne mettons pas le doigt dans l'engrenage, nous souhaitons simplement aider une Société en difficulté.

**M. Thierry Dewarrat, Porsel, estime que l'assemblée devrait pouvoir obtenir des indications sur le plan de redressement financier prévu par la Société de jeunesse. M. Dewarrat ajoute que cette somme de CHF 15'000.00 a été présentée comme une réserve dans les comptes 2015.**

R. M. le Syndic lui répond que pour la réserve, il s'agit d'une erreur de libellé car c'est plutôt un don.

**M. Dewarrat renchérit en disant que si c'est un don, alors, il n'a pas été inscrit au budget de la Commune. Il réitère sa demande : qu'a prévu de faire la Société de jeunesse pour s'en sortir ?**

**Il faudrait accepter ce montant en réserve dans un premier temps et ensuite le nouveau Conseil communal reçoit une délégation de la Société de jeunesse et du Comité du Giron afin d'obtenir des explications puis, ce montant pourrait être validé lors d'une prochaine assemblée communale.**

**La Société de jeunesse pourrait même proposer ses services pour une aide en contrepartie de notre versement**

R. M. le Syndic précise qu'effectivement la Commune attend une contrepartie de la Société de jeunesse. En général, lorsqu'on leur demande de l'aide, ils viennent volontiers donner un coup de mains.

M. le Syndic ajoute que cette assemblée communale ne doit pas se préoccuper du Giron.

**M. Dewarrat rappelle que cette somme (don) n'a pas été votée lors du budget. Cette situation n'est pas claire. Il faut vraiment que le Conseil communal obtienne des explications.**

R. M. le Syndic répond à M. Dewarrat qu'il prend note de ses propositions et que l'on va mettre ce montant provisoirement en réserve jusqu'à ce que nous ayons pu obtenir des explications.

**M. Marc Levrat, Porsel estime que si c'est une facture d'une entreprise de la région qui n'est pas payée, il faut se préoccuper de l'urgence de la facture. Nous ne voulons pas que les jeunes se trouvent avec une énorme responsabilité financière. Si nous pouvions leur donner un coup de mains, ce ne serait pas mal.**

**Cela soulagerait ces jeunes car ce n'est pas très motivant à 20-30 jeunes de devoir prendre ce souci financier sur les épaules. Avec d'autres Sociétés, on ne fait pas tant de discussions.**

**Il faut que l'on offre cela à fonds perdu pour aider ces jeunes.**

R. M. le Syndic rappelle que le Conseil communal peut effectivement revenir devant l'assemblée avec des explications.

**M. Louis-Michel Dévaud, Bouloz, rejoint les propos de M. Levrat ; il estime que ces jeunes ont joué de malchance. Il s'agit de jeunes qui seront les bâtisseurs de demain pour nos villages.**

**M. Gilbert Cardinaux, Bouloz, pense aussi qu'il faut appuyer cette jeunesse. Lui-même a vécu des mêmes genres de situation sur le plan cantonal (quand il était Député). Etant donné que le bénéfice est important, nous pouvons bien les aider.**

R. M. le Syndic précise que si les comptes étaient déficitaires, nous serions moins à l'aise de faire une telle proposition.

**M. Dewarrat pense au contraire, au vu des discussions précédentes, que même avec un déficit, il aurait fallu aider ces jeunes. M. Dewarrat explique que c'est sur la méthode et non le fonds que cela pose problème. Eventuellement sur la forme, nous pourrions faire un prêt.**

**M. Dewarrat ajoute qu'il a rarement vu une Commune faire un don sans qu'il n'y ait aucune demande de la part du bénéficiaire.**

R. M. le Syndic lui répond que l'idée de demander des explications à la Société de jeunesse, est acquise.

**Mme Christine Bongard, Porsel, demande si les jeunes ont le choix de reprendre la dette ou non ? Ce sont quand même des jeunes de 15-16 ans pour certains et cela leur donne la responsabilité d'une lourde charge.**

R. M. le Syndic lui répond que malheureusement ils n'ont pas tellement le choix.

**Mme Sylvie Monney, Bouloz, demande qui sont les personnes qui font partie du Comité du Giron ?**

R. M. Jean-Michel Currat, Porsel qui est présent parmi l'assistance, se lève et prend la parole car il en fait partie. Jusqu'à présent il a écouté ce qui s'est dit sur le sujet. Il donne maintenant quelques explications :

1. Les jeunes sont responsables du temps que la Société de jeunesse existe. Ils se sont quand même posés la question de savoir s'ils allaient dissoudre ou non la Société. En effet, en cas de dissolution, ils n'auraient plus l'obligation de payer les créanciers. Ce serait donc une perte pour ces derniers.

Toutefois, par souci d'éthique et de crédibilité, la Société de jeunesse a décidé qu'elle n'allait pas faire une dissolution. En plus, cela ruinerait leur réputation. De ce fait, elle a déjà commencé à trouver des solutions pour récolter de l'argent.

M. Currat ajoute que, légalement, un membre de la Société de jeunesse ne peut pas être tenu responsable individuellement pour un montant plus élevé que celui de sa cotisation. Donc, les parents n'ont pas de souci à se faire. On ne va pas leur demander d'aider à éponger la dette.

Pour la principale facture encore « ouverte » à ce jour (cantine), la Société de jeunesse a discuté avec l'Entreprise Müller pour un échelonnement de paiement. D'ailleurs, un montant a déjà été versé à la suite de la Coyotte Girls de novembre dernier.

L'Entreprise Müller a accepté que la créance soit payée sur 2-3 voire 5 ans afin de ne pas mettre les jeunes dans la mouise.

La Société de jeunesse va continuer à faire des activités afin de récolter de l'argent. Le Comité du Giron les aide d'ailleurs à établir un plan des différentes activités/fêtes à faire en ce sens. C'est en cours.

Pour répondre à la question du déficit, on peut dire que la facture de 83'000.00 fr. reflète malheureusement l'image finale du Giron. Toutefois, on attend encore prochainement un remboursement TVA car une avance avait été faite avant la fête et en finalité, il y a un montant en faveur des organisateurs ; puis il y a aussi la tonnelle qui va être vendue.

M. Currat le répète, le Comité du Giron va se battre pour aider les jeunes à payer leurs dettes. Il ajoute que lorsqu'il a entendu la proposition de la Commune, pour lui c'était une bonne nouvelle.

Cependant, il comprend bien que l'assemblée puisse être réticente et si elle disait non, il comprendrait.

En tant que citoyen, il approuve la proposition du Conseil communal mais nous sommes en démocratie et c'est à l'assemblée de décider.

**M. le Syndic pense que l'on peut attendre des explications de la Société de jeunesse pour ensuite les transmettre lors d'une prochaine assemblée communale.**

**M. Pascal Falcy, Porsel, estime qu'une dette pareillement élevée ne peut que dégouter les jeunes. Est-ce que la Commune ne pourrait pas budgéter un montant sur quelques années quitte à ce que cela soit un prêt remboursable sous forme d'aide par des travaux effectués par les jeunes ?**

**M. Falcy est d'accord avec le fait de mettre ces CHF 15'000.00 pour payer l'Entreprise Müller maintenant.**

R. M. le Syndic remercie M. Falcy et les autres intervenants ; il a pris note des diverses propositions.

\* \* \* \*

### **900. Finances et Impôts**

- La péréquation financière cantonale nous rapporte CHF 467'502.00.

M. le Syndic montre l'évolution des résultats des budgets et comptes pour les années 2016 à 2021 et il présente également le plan financier pour ces mêmes années.

#### **GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES**

a- impôts sur le revenu pour 2015 représentent le 44.6% du revenu de la Commune

c- Actifs : CHF 6'462'902.00

b- Passifs : CHF 6'459'098.00

d- Différence : CHF 3'804.00 représentant le bénéfice 2015

La dette nette par habitant est de CHF 2'860.00 (basé sur 1'171 habitants au 31.12.15)  
(= 3'349'439.00 = dette nette)

#### **3.2 Compte des investissements :**

M. le Syndic présente les comptes d'investissements et commente également chaque poste. Les comptes d'investissements se soldent par des charges de CHF 730'151.60 et des produits de CHF 297'254.05. Ce qui représente un montant net de CHF 432'897.55.

#### **Questions sur les divers postes des comptes des investissements :**

Pas de questions

### **3.3 Rapport de l'Organe de révision**

La Commission financière s'est réunie le lundi 18 mars 2016 pour analyser les comptes 2015 en compagnie de M. Raymond Dévaud qui s'est mis à disposition de la commission pour apporter des clarifications bienvenues sur les points qui le méritaient.

Elle a également pris connaissance du rapport de l'organe de révision relatif aux comptes 2015, établi par Peiry & Schibli Fiduciaire SA.

Selon celui-ci, la comptabilité et les comptes sont conformes à la loi suisse et en particuliers aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

La Commission financière remercie chaleureusement tout le Conseil communal qui a œuvré durant 5 ans pour le bien de la commune, qui a géré les finances communales avec une grande rigueur, ce qui permet d'aboutir, après deux années d'embellies, à des comptes 2015 qui dégagent un résultat positif. Elle remercie particulièrement Raymond Dévaud pour son engagement pour la Commune depuis de nombreuses années, ainsi que les Conseillers communaux sortants, M. Dayer et M. Marmier.

Le bénéfice réel du compte de fonctionnement se monte à environ CHF 158'000.00, ce qui a permis d'effectuer quelques amortissements supplémentaires (~CHF 100'000.00) et d'attribuer quelques montants à des réserves (~CHF 55'000.00). S'agissant des réserves, la commission financière rappelle toutefois que l'acceptation de celle-ci dans les comptes 2015 n'équivaut pas à une autorisation de dépenses sur le fonds, puisque celles-ci n'ont encore jamais été soumises à l'assemblée, ni dans la votation des budgets annuels, ni sous forme de dépense extraordinaire.

De plus, elle rend attentif que ce résultat positif, pour la seconde année consécutive, n'est pas signe d'une situation exceptionnellement confortable. En effet, la récupération d'impôt sur les exercices précédents a été de plus de CHF 180'000.00 en 2015, rentrée fiscale ponctuelle qui ne se reproduira peut-être pas.

Au final, l'exercice 2015 se termine sur un résultat positif de CHF 3'804.17.00.

Au niveau des comptes d'investissements, les investissements nets réalisés se montent à CHF 432'897.55.00. La capacité d'investissement communale reste tout à fait correcte. Ainsi, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes communaux présentés, tant au niveau du fonctionnement que des investissements.

Elle remercie la caissière pour son travail, ainsi que tous les conseillers communaux pour la leur engagement au quotidien et la grande rigueur appliquée dans la gestion de leur dicastère.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

M. le Syndic précise que pour l'approbation des comptes, il demande à ses collègues du Conseil de s'abstenir de voter, selon la loi sur les communes.

**3.1 fonctionnement : acceptent et donnent décharge au Conseil communal  
= 32 oui (trente-deux) – abstention des 7 Conseillers communaux**

**3.2 investissements : acceptent et donnent décharge au Conseil communal  
= 31 oui (trente-et-un) – abstention des 7 Conseillers communaux et  
abstention d'un citoyen**

La parole est donnée à l'assemblée.

**M. Thierry Dewarrat, Porsel, Membre de la Commission financière souhaite prendre la parole pour dire que la Commission financière dont il fait partie est composée de 5 membres ; à ce jour, le Président Nicolas Favre ayant été élu Conseiller communal va devoir la quitter ; ensuite, 3 autres membres ont donné leur démission après soit de nombreuses années d'activités, soit après avoir effectué une période de législature.**

**Il se retrouve donc seul pour le moment ; de ce fait, il fait appel aux intéressés qui voudraient bien le rejoindre. Bien entendu, les personnes intéressées pourront rejoindre ladite Commission dès que l'assemblée communale aura validé leur candidature.**

**Il explique que le travail, très intéressant, consiste en 2-3 réunions par an pour examiner les budgets et les comptes communaux. Nous avons la chance en Suisse de pouvoir parler et discuter sur divers sujets sans que cela pose problème comme dans certains autres pays. Il faut donc profiter et s'intéresser à la chose publique.**

**Il conclut en enjoignant ses concitoyens à s'annoncer à la Commune en cas d'intérêt.**

R. M. le Syndic remercie M. Dewarrat pour cette excellente initiative. Il ajoute qu'il y aura également d'autres Commissions à faire renommer par la prochaine assemblée communale.

**M. Marc Levrat, Porsel, souhaite revenir sur les frais du poste « Petite enfance » qui ont explosé. C'était prévu... avec le Canton qui impose les tarifs. Il est vérificateur des comptes pour une garderie qui collabore, entre autres, avec notre Commune. Après contrôle des comptes, il a pu constater que cette fois-ci le bénéfice est gigantesque. Cette situation est quelque peu étonnante et il encourage notre Commune, lorsqu'elle pourra prendre connaissance desdits comptes de demander quelques explications.**

R. M. Jean-Claude Bongard lui répond que jusqu'à présent il n'y a jamais eu de bénéfice pour cette crèche. Cependant, il contrôlera cela.

La parole n'est plus demandée.

**M. Jean-Patrice Marmier, Conseiller communal souhaite parler de l'évacuation des plastiques. Il s'est renseigné auprès de 3 Entreprises, la dernière en date, l'Entreprise Haldimann AG de Morat.**

**Les choses sont floues, nous n'avons pas pu encore obtenir de réponse concrète. La seule chose que nous savons c'est qu'il y aurait un lien avec l'Allemagne ; les déchets plastiques seraient compactés puis transportés en Allemagne pour incinération. En finalité, il est mieux, pour le moment, de laisser aller nos déchets plastiques à l'usine d'incinération SAIDF SA à Châtillon/Posieux.**

#### **REMERCIEMENTS AUX CONSEILLERS COMMUNAUX SORTANTS**

Mme Evelyne Cardinaux, Vice-Syndique, prend la parole pour la lecture de 3 textes composés par elle-même pour ses futurs ex-Collègues :

#### **05 ANS DE SERVICE DE MARMIER JEAN-PATRICE, Conseiller communal**

*Jean-Patrice Marmier est entré au Conseil communal en 2011 lors de la nouvelle législature. Habitant Porsel depuis quelques mois seulement, il n'était pas encore vraiment connu, que ce soit de la population ou des membres du Conseil. C'est donc de son pas sûr mais tranquille qu'il a pris son dicastère à bras le corps, à savoir les eaux claires et usées ainsi que la déchetterie.*

*De plus, il a également été délégué à l'AVGG et à la VOG. Il a eu à cœur de vouloir comprendre le fonctionnement de ce qui était déjà en place et d'aller au fond des choses afin de pouvoir proposer des nouveautés qui permettraient d'aller de l'avant et de faire progresser l'existant. Il a principalement œuvré à une utilisation optimale de la déchetterie en la repensant entièrement, ainsi qu'à une bonne gestion du tri et de l'évacuation des déchets.*

*En tous les cas, côtoyer et travailler avec Jean-Patrice a été une expérience enrichissante de tous les points de vue. De par ses connaissances et compétences en tant qu'indépendant et patron retraité, il a su nous dispenser sa force de caractère, sa sagesse et son côté conciliant à chaque fois qu'il le pouvait.*

*Ceux qui le connaissent un peu, le savent : Jean-Patrice est aussi quelqu'un rempli d'humour et doté d'un fin palais. Il a souvent pris un grand plaisir à nous conter ses expériences culinaires ainsi que la critique qui va avec.*

*Vous l'aurez compris, Jean-Patrice est un bon vivant, empli de patience et de flegme pragmatique. Je perds avec regret mon voisin et complice de séance. Le mardi soir, sans lui, ce ne sera plus pareil. C'est avec un pincement au cœur qu'au nom du conseil, je te remercie sincèrement, Jean-Patrice, pour tout le travail accompli ; sache que tu auras été un collègue apprécié de tous. Accepte ce modeste présent en signe de reconnaissance.*

### **09 ANS DE SERVICE DE DAYER FIRMIN, Conseiller communal**

*Firmin Dayer est entré au conseil communal en 2007 en remplacement de Gaël Sunier. Habitant la commune depuis tout jeune, il avait déjà réalisé un mandat de 14 ans environ à Bouloz, avant la fusion, dont quelques années de syndiculture. C'est avec assurance et confiance qu'il a repris le dicastère des constructions, le comité du RSSV ainsi que les pompiers. Il a également été délégué au C.O. Véritable mémoire vivante, Firmin a su apporter un puits de savoir et de compétences avec lui. Il a œuvré à la mise en place d'une bonne collaboration et d'un bon départ lors de la fusion du corps des sapeurs-pompiers de notre commune avec celui de St-Martin.*

*Pendant 9 ans, la LATeC et la ReLATeC sont devenues ses livres de chevet favoris, à tel point qu'il en a très vite connu la plupart des articles par cœur ! Avec son œil expert, il avait rapidement repéré les dysfonctionnements ou les manquements d'un dossier. En tant que professeur retraité, il nous a également souvent fait profiter de son amour du mot juste ou de tournure de phrases élaborées. Mais rassurez-vous, Firmin, ce n'est pas qu'un ancien prof ! Au moment de la récréation, il sait aussi être bon enfant. Lors d'une de nos sorties, il s'est même laissé emporter une fois par l'euphorie du moment, en appuyant un peu trop sur la pédale des gaz, lui valant de recevoir une petite lettre quelques semaines plus tard... Adeptes de la bonne cuisine, ce qui lui fait extrêmement plaisir, c'est de pouvoir déguster un bon verre de vin. Mais attention, du valaisan seulement, allez savoir pourquoi ?*

*Firmin, nous garderons en mémoire quelques phrases favorites d'agacement, que tu prononçais volontiers lors du traitement de certains dossiers épineux. Sans toi aussi, les mardis soirs ne seront jamais vraiment les mêmes. C'est avec sincérité qu'au nom du conseil, je te remercie chaleureusement pour tout le travail accompli et pour ton engagement. Accepte ce modeste présent en signe de reconnaissance.*

### **16 ANS DE SERVICE DE NOTRE SYNDIC RAYMOND DEVAUD**

*Raymond Dévaud, natif du village, est entré au conseil communal de Porsel en 2000. Il n'aura été conseiller que pendant... 10 minutes, endossant immédiatement la fonction de syndic. Il a été responsable des bâtiments ainsi que des forêts pendant 11 ans puis des finances pour cette législature. En plus de cela, il a naturellement été responsable du personnel et de l'administration. Fort de sa grande expérience, il a été sollicité pour siéger en tant que président de l'association des communes de la Veveyse, membre du comité de l'association des communes fribourgeoises, membre du comité de la SAIDEF, délégué pour la commission de construction des homes, délégué à la RGV et délégué au C.O.*

*Entreprenant, pragmatique, visionnaire, fédérateur sont autant d'adjectifs dont on peut qualifier Raymond. Il a su mener à bien, avec force et rigueur, son village vers une fusion de sens, il a dirigé la construction du pavillon scolaire C ainsi que son agrandissement. Il a également réussi à maintenir le cap de la commune en tenant les cordons de la bourse et en surveillant scrupuleusement les dépenses de chacun.*

*Raymond a été un phare pour cette commune pendant 16 ans, avec ses nombreuses connaissances, sa sagesse, sa force, son dévouement, mais aussi avec humour parfois. Essuyant quelques critiques parfois, il a toujours travaillé au plus près de sa conscience en oeuvrant sans compter ses heures, malgré qu'une femme et trois enfants l'attendaient à la maison. Il aura endossé sa fonction avec enthousiasme suivant l'évolution du temps et supportant la charge qui n'a cessé d'augmenter. Il a également veillé à épauler les conseillers plus hésitants et à cadrer certains, afin qu'esprit de camaraderie et qu'harmonie règnent au sein du conseil.*

*Comme le dit le célèbre adage : « Personne n'est irremplaçable ! » Mais continuer sans toi Raymond, va tout de même donner la curieuse impression qu'il manque quelqu'un d'important. Et le vide ainsi laissé ne va pas se combler en un claquement de doigts ! C'est avec une vive émotion et une grande estime qu'au nom du conseil, je te remercie de tout cœur pour tant de dévouement et de travail fourni durant ces 16 années. Accepte ce modeste présent en signe de reconnaissance.*

Un cadeau est remis à ces 3 personnes sous les applaudissements de l'assistance.

\* \* \* \*

M. le Syndic tient à remercier l'assemblée pour sa participation active et ses décisions. Il ajoute que, lors de la prochaine assemblée communale, il sera de l'autre côté de la table, attentif aux paroles de son ou de sa successeur (e).

Comme tout-le-monde le lui promet depuis quelques temps : « Ça va faire bizarre, ça va peut-être même lui manquer. »

Ce qui va lui manquer en priorité, ce sont ses collègues. M. le Syndic avoue que plus les années ont passé, plus il avait autour de lui une équipe soudée, animée d'une ambiance extraordinaire, ambiance qu'il souhaite vraiment à la nouvelle équipe.

Pour cela, il tient à remercier à son tour, ses chers collègues pour cette convivialité qui fut de mise durant ces longues années, tout en ne perdant jamais de vue que la tâche du Conseil communal consiste, en priorité, à répondre aux attentes des citoyens/nes. Lorsqu'on peut le faire de manière agréable, c'est encore mieux.

M. le Syndic souhaite dire juste deux mots à ses collègues qui, comme lui, ont décidé de prendre leur retraite :

*« Merci à Firmin pour ta collaboration durant ces années effectuées après une première retraite ; je relève ton sens de la prudence et ta ténacité de vieux valaisan. Disponible pour ta Commune comme Responsable des constructions, tu as œuvré également jusqu'à ce jour au sein du comité du RSSV, de la commission du CSPI entre autres commissions et délégations. Ton activité au sein du Conseil communal t'a aidé à surmonter tes ennuis de santé, j'en suis certain. »*

*« Merci à Jean-Patrice, notre scientifique docteur es déchetterie. Je t'ai sorti de ta retraite de dentiste il y a cinq ans et je ne le regrette pas. Rapidement passionné pour ton mandat, tu as fait de notre déchetterie un endroit où nous amenons notre bonne humeur avant d'y amener nos déchets. Ton sens particulier de l'humour nous a souvent laissé sans réplique. »*

Pour sa part, passionné par cette tâche qu'il a vraiment aimé assumer, il a semblé, à M. le Syndic, utile et juste de se retirer après seize années à la syndiculture de la Commune Le Flon. Continuer et rester vingt ans à la tête de l'exécutif, consisterait aussi à passer à côté des compétences d'autres personnes. Il sait ou plutôt il devine, il sera bien remplacé et ceci l'aide à se retirer l'esprit léger accompagné de très bons sentiments.

Il s'est attaché à cette Commune, il l'a défendue et mise en avant à chaque fois que l'occasion s'est présentée. Il a essayé, avec tous les Conseillers qu'il a vu passer durant ses mandats, de faire le mieux possible avec les moyens à disposition, qu'ils soient physiques ou financiers.

Il n'est pas sûr aujourd'hui qu'il aurait pu faire plus ; il aurait certainement pu faire mieux, il aurait même pu faire autrement ; c'est comme dans la vie de chacun d'entre nous. En politique plus qu'ailleurs, les choses ne vont pas d'elles-mêmes, il y a des règles, il y a des lois, il y a des contribuables surtout.

Son travail est passé par une collaboration avec les anciennes Communes, puis par la fusion, une réussite, d'ailleurs beaucoup mieux réussie que ce qu'il a lu il y a quelques jours dans la presse et qui l'a étonné.

Il y a aussi eu la construction d'infrastructures importantes comme des trottoirs, la réfection des routes et de nos bâtiments, l'arrivée du quart de notre population actuelle et les obligations qui vont avec, la construction de l'école en deux étapes pour ne citer que quelques exemples.

S'ajoutent divers mandats et Commissions pour le District, là aussi les choses ont beaucoup changé durant sa présidence depuis 2006.

Depuis dix ans également au sein du Comité cantonal des Communes fribourgeoises, il a profité de ce mandat pour en ramener le meilleur pour notre Commune.

Ses collègues le connaissent bien, ils savent qu'il a l'habitude de passer d'une chose à une autre, donc il ne va pas lister la totalité de ce qui s'est passé dans notre vallée du Flon depuis seize ans, d'autant plus, que ce qu'il a fait, il ne l'a pas fait seul.

Toute sa gratitude va à Francine et à Josiane, des employées fidèles et précieuses, ô combien importantes pour notre Commune.

Il remercie les citoyennes et les citoyens qui, d'une manière générale, ont toujours très largement accepté ses décisions, ses propositions, sa façon de diriger.

Il se souvient des paroles que lui avait dites un édile vaudois au commencement de son mandat il y a seize ans : syndic, c'est moitié régent, moitié curé ! C'est assez juste.

Pour les petits détails à se remémorer, les moments récréatifs du Conseil, dans les jours à venir permettront d'en faire le tour sur un ton léger, ton qu'il a toujours voulu maintenir au travers du travail, quelle que soit l'importance et l'enjeu.

Enfin, comme il a accepté de se mettre au service des citoyens du District en vue des prochaines élections cantonales, il compte, bien-entendu, sur le soutien de tous en novembre prochain. Il en aura besoin.

\* \* \* \*

Il est 21 h 35 lorsque M. le Syndic clôt l'assemblée en remerciant l'assistance une dernière fois pour sa participation et il se réjouit de se retrouver à la table des citoyens/nes lors des prochaines assemblées. Il offre, au nom de la Commune, le verre de l'amitié à toutes et à tous et leur souhaite bon retour dans leurs foyers.

**Porsel, le 06 avril 2016**

**La Secrétaire**

**Le Syndic**